



EMBASSY OF SWITZERLAND

WASHINGTON D.C. 20008,  
2900 Cathedral Avenue N.W.  
Telephone HO 2-1811/7

Ref.: 652.01 - RO/or

24 novembre 1967

Pollution atmosphérique par les automobiles

n°	PF	VE	AO	PB			a/a
Datum	28.11.	16.2		16.2			9.1
Visa	VE		FP	PB			TB
EPO		27.11.67		11			
n. o. 320. USA.							

Division des organisations internationales  
du Département politique fédéral

B e r n e

Monsieur le Ministre,

Vous voudrez bien trouver en annexe le rapport préparé par un groupe d'experts pour le Département américain du Commerce et intitulé: "The Automobile and Air Pollution: A Program for Progress".

*voir P.S.*

Je pense que les informations contenues dans ce document pourraient être utiles à l'Office fédéral de l'hygiène publique ainsi qu'à certains autres services de notre administration. Je crois aussi utile de relever que cette étude n'est qu'un témoin de l'attention grandissante qui est portée par le Gouvernement américain à la pollution en général. La voiture automobile en tant que source de pollution atmosphérique est depuis quelques années aux Etats-Unis l'objet d'attaques qui ont jusqu'ici abouti à une loi imposant aux constructeurs de voitures, à partir des modèles 1968 qui viennent d'être introduits sur le marché, des taux de pollution maximum. L'Etat de Californie impose déjà des exigences similaires depuis 1966.

Bien que le Gouvernement fédéral américain ait passé ces mesures, la recherche, l'aide à la recherche et la législation gouvernementales dans le domaine de la pollution en général sont considérées comme très insuffisantes et l'on peut s'attendre à une forte augmentation de l'activité dans ce domaine dans les années qui vont suivre. Il en résulte un "challenge" pour de larges et divers secteurs industriels qui devront trouver des solutions non seulement sous la forme de dispositifs de contrôle d'émission des polluants et de retraitement des milieux pollués (l'eau en particulier), mais aussi des alternatives totalement nouvelles telles que, par exemple: voiture électrique ou à piles à combustible (fuel cells), moyens modernes de transports en commun et même une réorganisation complète des centres urbains (urban development). Il y a lieu de remarquer à ce sujet que l'introduction de l'énergie atomique pour la production d'électricité est un grand pas en avant dans ce sens et qu'elle a été facilitée notablement par





- 2 -

la prise de conscience des dangers de la pollution atmosphérique. La pollution thermique des cours d'eau (augmentation de la température de l'eau prélevée puis rejetée) par les centrales nucléaires est actuellement l'objet de certaines protestations qui obligeront vraisemblablement les compagnies d'électricité à installer des tours de refroidissement à côté de leurs usines nucléaires.

Le "Air Quality Act of 1967", signé il y a quelques jours seulement, concerne toutes les sources de pollution atmosphérique et renforce l'autorité du Département de la santé, de l'éducation et des oeuvres publiques en cette matière. Par contre, cette loi délègue aux Etats la responsabilité de faire respecter les mesures contre la pollution industrielle, malgré le désir de l'administration fédérale de promulguer des standards et des mesures de contrôle fédéraux, ce qui est considéré comme une victoire pour des groupes industriels tels que ceux des charbonnages. La loi prévoit l'allocation de 428 millions de dollars pour les trois prochaines années, en grande partie destinés à la recherche et au développement de moyens propres à éliminer les polluants provenant des combustibles.

En outre, un nouvel organe chargé de coordonner les efforts des divers départements de l'administration fédérale en matière de pollution atmosphérique, le "National Center for Air Pollution Control", fut créé le 1er janvier 1967 au sein du Département de la santé, de l'éducation et des oeuvres publiques. Les Départements suivants sont directement intéressés: Département des transports (construction d'autoroutes, transports en commun); Département des logements et du développement urbain (circulation urbaine); Département du Commerce (industrie) et Département de l'Intérieur (ressources naturelles).

Le groupe d'experts qui a préparé le présent rapport recommande la création d'un organe de coordination de toutes ces activités fédérales à un haut niveau de la branche exécutive, ainsi que l'allocation de 60 millions de dollars en cinq ans pour l'aide à la recherche contre la pollution automobile et une révision appropriée des programmes d'aide à la recherche fondamentale de la "National Science Foundation". Il est par ailleurs vraisemblable que l'administration annoncera encore cette année de nouveaux standards pour la pollution automobile, qui entreront en vigueur en 1970.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse:

p.o. 

Annexe mentionnée

P.S.

Copie de cette lettre est envoyée à l'Office fédéral de l'hygiène publique, à qui nous ferons parvenir un exemplaire de ce rapport dans le proche avenir.